

INFORMATION

DÉCOMPTE RÉGULARISATION ANNUELLE DE CHARGES DU 04/05/2018

Aucune démarche n'est à effectuer pour la régularisation de votre compte qui sera effectuée le 11 juillet 2018.

Si vous souhaitez des explications, vous présenter aux permanences de votre chef de secteur.

Les horaires sont affichés dans le hall de votre immeuble.

Nous vous remercions de votre compréhension,

INFO SERVICE

LIBELLER VOS CHÈQUES A L'ORDRE DE :

OPH CANNES

Modèle



INSCRIRE VOTRE RÉFÉRENCE AU DOS DU CHÈQUE,
OU JOINDRE LE COUPON DE L'AVIS D'ÉCHÉANCE

La Direction,

